

**COMMUNE DE KOETZINGUE****PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KOETZINGUE
DE LA SEANCE DU 27/04/2022**

Sous la présidence de Monsieur SUTTER Laurent Maire.

Présents : SUTTER Laurent, CAZES Hélène, BERNASCONI Gilbert, HELL Mireille, MONA Armelle, GERUM-DIRRIER François, ARBEIT Gérard, ENDERLIN Bastien, HEINIS Sophie, WANNER Barbara, GUIDEMANN Jean-Marc.

Absents avec procuration :

LAMBERT Jacques est excusé et donne procuration à GUIDEMANN Jean-Marc.
JEHL Bertrand est excusé et donne procuration à BERNASCONI Gilbert.
HEINIS Marcel donne procuration à GERUM-DIRRIER François.

Absents sans procuration :

Aurélien BRUNNER est excusé sans procuration.

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance Madame Coline AIMÉ.

Sur convocation légale du 21 avril 2022, le conseil municipal s'est réuni à 19 heures 00 à la salle Edouard Kessler pour respecter les mesures barrières en raison du Covid 19, avec accord de la Préfecture, en séance ordinaire.

A 19 heures 00, le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers et aux auditeurs, ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint et remercie tous les membres du conseil ayant pu assister mardi 19 avril à la réunion de préparation du budget. Le budget a été repris, sans question ni objection dans un premier point, puis en deuxième partie, a été abordé le fonctionnement du conseil municipal, pour collecter les doléances de chacun, où Monsieur HEINIS Marcel a fait part de son souhait d'avoir une réunion de préparation avant chaque budget. Le maire l'en remercie et demande s'il y a des remarques.

Le maire annonce l'ordre du jour :

1. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021.
2. Présentation et vote du compte administratif de l'exercice 2021.
3. Affectation du résultat de l'exercice 2021.
4. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.
5. Présentation et vote du budget communal 2022.

Désignation du secrétaire de séance :

L'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé au Conseil municipal de désigner Madame Coline AIMÉ.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Madame HEINIS : « C'est tout ce que tu as à dire par rapport au dernier conseil ? »

Le maire : « Je parlais de la réunion de travail, pas du conseil. Mais as-tu une remarque ? »

Madame HEINIS : « Il y a trois conseils de cela, y'a deux personnes qui s'en sont prises à Armelle, tu en as parlé il y a deux conseils en demandant le respect lors des séances. Moi par rapport au conseil de la dernière fois, à la fin, on m'a insulté, je ne trouve pas ça normal et c'est quelqu'un du conseil. Il y a des témoins. On me reproche aussi dans le village d'avoir voté contre le budget, alors que le vote était secret. »

Le maire : « Je n'étais pas au courant, en effet ce n'est pas normal et je le déplore. Malheureusement, sans y avoir assisté et en dehors de la séance, ce n'est plus de mon ressort en tant que Président de séance du conseil municipal. Il faudrait discuter avec cette personne. »

Madame HELL distribue au maire un courrier demandant le vote par bulletin secret pour tous les points à l'ordre du jour, à la demande de Monsieur ARBEIT, Monsieur ENDERLIN, Monsieur HEINIS (représenté), Monsieur GERUM-DIRINGER, Madame HELL, Madame WANNER, Madame HEINIS.

Le maire fait lecture du courrier et se questionne sur la validité du motif de la demande du vote par bulletin secret pour l'ensemble des points à l'ordre du jour.

Le maire : « Je prends acte de votre demande, et je demande à tous, si cela peut continuer comme ça et jusque quand vous voulez jouer comme ça ? »

Madame WANNER : « Ce n'est pas un jeu. Il y a un gros problème, nous ne sommes au courant de rien. Je te l'ai dit jeudi soir au téléphone. Et les conseils à 18h00 ça suffit maintenant. Armelle, ça te posait aussi des soucis à 18h00. »

Madame MONA : « Oui, ça m'a déjà posé soucis. Mais je n'impose pas ma situation personnelle à tout le monde, si c'est cet horaire qui convient à la majorité, je m'y plie. Je suis élue, je m'organise pour être là quand je le peux, et sinon je donne pouvoir. »

Le maire : « Je vais faire une réunion de travail où nous pourrons plus amplement parler de ce problème, nous allons passer à la présentation. »

POINT 01 et 02 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 et PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Le point 1 et le point 2 sont proposés à la présentation et au vote en simultanée, sans objection.

Monsieur ARBEIT demande si cela correspond au point 1 du précédent conseil, il lui est répondu à l'affirmative.

Compte administratif et compte de gestion 2021

Le conseil municipal examine le compte administratif communal 2021 s'établissant ainsi :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021		
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de ,		
vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	146 467,04
	Réalisé :	106 650,55
	Reste à réaliser :	25 500,00
Recettes	Prévu :	146 467,04
	Réalisé :	110 612,88
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	479 176,82
	Réalisé :	414 953,64
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	479 176,82
	Réalisé :	494 086,51
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		3 962,33
Fonctionnement :		79 132,87
Résultat global :		83 095,20

La concordance du compte de gestion et du compte administratif communal 2021 est exposée.

Le maire sort de la salle, en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales et le conseil municipal procède au vote par bulletin secret.

Président du bureau de vote
Hélène CAILLEAUX

Scrutateurs et assesseurs :
Bastien ENDERLIN
François GERUM-DIRRINGER

Résultat :
13 enveloppes

NON : 6 votes
OUI : 6 votes
BLANC : 1 vote

Le conseil municipal, à 6 voix CONTRE, 6 POUR et 1 BLANC, constate l'absence d'une majorité de vote « CONTRE » et adopte le compte administratif et le compte de gestion 2021.

POINT 03 : AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le maire reprend la présidence de la séance du conseil municipal.

Résultat : budget communal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	65 160,07
- un excédent reporté de :	13 972,80
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	79 132,87
- un excédent d'investissement de :	3 962,33
- un déficit des restes à réaliser de :	25 500,00
Soit un besoin de financement de :	21 537,67
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	79 132,87
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	4 523,67
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	74 609,20
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	3 962,33

Il est procédé au vote par bulletin secret.

Président du bureau de vote
Laurent SUTTER

Scrutateurs et assesseurs :
Bastien ENDERLIN
François GERUM-DIRRINGER

Résultat :
14 enveloppes

NON : 6 votes
OUI : 7 votes
BLANC : 1 vote

Le conseil municipal, à 7 voix POUR, 6 voix CONTRE, et 1 BLANC approuve l'affectation du résultat 2021.

POINT 04 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

Le maire expose qu'étant donné la situation financière de la commune et les taux appliqués par les communs alentours, il propose le vote d'une augmentation de 2 points de la taxe sur le bâti et le non bâti, soit respectivement passer de 25.85% à 27.85% et 49.33% à 51.33%.

	Bases imposition 2021 effectives	Taux de référence 2021 pour 2022	Bases imposition 2022 prévisionnelles	Taux proposés pour 2022	Produits attendus
taxe foncière (bâti)	477 779 €	25, 85%	501 300 €	27, 85 %	139 612 €
taxe foncière (non bâti)	27 981 €	49, 33 %	29 000 €	51,33 %	14 885 €
Total					154 497 €

Le maire précise :

- le versement du coefficient correcteur prévisionnel pour la taxe d'habitation 69 545 €.
- qu'une partie du produit soit 40 843 € devra être remboursée à l'Etat.
- que la commune ne perçoit plus la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) depuis son adhésion à la communauté d'agglomération : Saint Louis Agglomération. En effet, Saint Louis Agglomération vote le taux de la CFE, décide les exonérations et perçoit le produit.

Président du bureau de vote

Laurent SUTTER

Scrutateurs et assesseurs :

Bastien ENDERLIN

Marcel HEINIS

Résultat :

14 enveloppes

NON : 6 votes

OUI : 7 votes

BLANC : 1 vote

Le conseil municipal, à 7 voix POUR, 6 voix CONTRE, 1 BLANC adopte la proposition des taux d'imposition locaux 2022, et fixe les taux comme suit :

- Taxe foncière bâti : 27.85%
- Taxe foncière non bâti : 51.33%.

POINT 05 : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2022

Monsieur ARBEIT : « J'ai vraiment peur que les enfants n'aient pas de périscolaire en septembre, je veux que ce soit noté. »

Après avoir passé en revue les différents chapitres et articles, après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

- pour le budget primitif présenté par le maire :
 - au niveau des chapitres pour la section fonctionnement et des articles en investissement,
 - pour les montants suivants :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	82 386,00
Recettes :	82 386,00
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	571 993,00
Recettes :	571 993,00

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	82 386.00 (dont 25 500 de RAR ¹)
Recettes :	82 386.00 (dont 0,00 de RAR)
Dépenses :	571 993.00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	571 993.00 (dont 0,00 de RAR)

¹ RAR = Reste à réaliser

Président du bureau de vote
Laurent SUTTER

Scrutateurs et assesseurs :
Bastien ENDERLIN
Marcel HEINIS

Résultat :
14 enveloppes
NON : 7 votes
OUI : 7 votes

Le conseil municipal, à 7 voix POUR, 7 voix CONTRE, rejette l'adoption du budget primitif 2022.

Le maire clôture la séance à 21h55.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la
COMMUNE de KOETZINGUE de la séance du 27/04/2022**

1. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021.
2. Présentation et vote du compte administratif de l'exercice 2021.
3. Affectation du résultat de l'exercice 2021.
4. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.
5. Présentation et vote du budget communal 2022.

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
SUTTER Laurent	Maire		
CAILLEAUX Hélène	1 ^{ère} Adjointe		
BERNASCONE Gilbert	2 ^{ème} Adjoint		
JEHL Bertrand	3 ^{ème} Adjoint		BERNASCONE Gilbert
GUIDEMANN Jean Marc	4 ^{ième} Adjoint		
HELL Mireille	Conseillère municipale		
MONA Armelle	Conseillère municipale		
WANNER Barbara	Conseillère municipale		
HEINIS Marcel	Conseiller municipal		GERUM -DIRRINGER François
GERUM -DIRRINGER François	Conseiller municipal		
ARBEIT Gérard	Conseiller municipal		
BRUNNER Aurélie	Conseillère municipale	Excusée	Sans procuration
ENDERLIN Bastien	Conseiller municipal		
LAMBERT Jacques	Conseiller municipal		GUIDEMANN Jean Marc
HEINIS Sophie	Conseillère municipale		